

# Le Lien Trigançois

I N F O R M A T I O N S & C O M M U N I C A T I O N S

DANS CE  
NUMÉRO :

EDITO	1
INTERCOMMUNALITÉ	2
L'ÉCOLE AUTREFOIS	4
21 <sup>ÈME</sup> ÉTÉ THÉÂTRAL	6
DIAGNOSTIC ÉLECTRIQUE	8
INFOS PRATIQUES	10
ANNEXE	

## EDITO

Le printemps est synonyme de renaissance, c'est la période où tout pousse, grandit.

Les jours s'allongent et se réchauffent propices à la nouveauté et aux changements.

A l'aube de la belle saison, nous espérons tous un village ragaillardé ; nous sommes fiers de sa beauté et faisons tout pour le parer avant l'été.

Violaine SOUILHOL

## AGENDA

8 mai  
Fête de de  
la St Michelet

Samedi 9 mai  
Réunion publique  
Analyse du  
questionnaire  
15 h au Jeu de boules

14-15-16 et 17 août  
Fête de la St Roch

## DERNIÈRE MINUTE

La réunion publique des réponses au questionnaire aura lieu le samedi 9 mai à 15h au jeux de boules et sera suivie d'un apéritif, ouvert à tous les habitants du village.

## ERRATUM

Dans le dernier numéro du Lien Trigançois, nous avons oublié de joindre l'annexe qui était prévue sur la délibération programme du CCAS.

LE LIEN  
TRIGANÇOIS

CCAS  
Mairie de Trigance  
Place St Michel  
83840 TRIGANCE

Téléphone : 04 94 76 91 01  
Télécopie : 04 94 76 92 44  
Messagerie :  
mairie.de.trigance@mcom.fr



## L'INTERCOMMUNALITÉ OU LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

### Définitions :

La communauté de communes est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave. Elle correspond à des territoires plutôt ruraux mais instaure une coopération intercommunale forte sur des axes essentiels de la vie locale.

La communauté de communes exerce à la place des communes membres les compétences librement choisies dans la limite de l'intérêt communautaire. Elle peut également exercer les compétences que les communes ont librement choisi de transférer en plus de celles fixées par la loi. La communauté de communes est créée par arrêté préfectoral à l'initiative d'un ou plusieurs conseils municipaux ou à l'initiative du préfet.

La communauté de communes, une fois créée, remplacera de plein droit le SIVOM ARTUBY VERDON pour la totalité des compétences qu'il exerce. Le personnel du SIVOM relèvera du nouvel établissement public dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les siennes.

La définition des compétences et l'intérêt communautaire seront déterminés à la majorité qualifiée requise. Ils seront définis au plus tard deux ans après l'entrée en vigueur de l'arrêté prononçant le transfert des compétences. La communauté de communes peut attribuer des fonds de concours aux communes membres afin de contribuer à la réalisation ou au fonctionnement d'équipement d'intérêt commun.

### Les compétences :

La communauté de communes exerce obligatoirement les compétences suivantes, les actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté.

L'aménagement de l'espace.

La communauté de communes doit par ailleurs exercer dans les mêmes conditions des compétences d'au moins un des six groupes suivants : la protection et la mise en valeur de l'environnement

La politique du logement et du cadre de vie

La création, l'aménagement et l'entretien de la voirie

La construction, le fonctionnement et l'entretien d'équipement sportifs et culturels et d'enseignement préélémentaire et élémentaire

L'action sociale d'intérêt communautaire

Tout ou partie de l'assainissement.

Le conseil de communauté peut également choisir des compétences facultatives qu'il définit lui-même. Les communes choisissent les compétences précises qu'elles délèguent à la communauté en fonction d'un intérêt communautaire. A partir du moment où les compétences sont déléguées, les communes ne peuvent plus les exercer.

### Le financement :

Notre future communauté de communes se baserait sur la fiscalité additionnelle, c'est-à-dire qu'elle voterait un taux additionnel sur :

- la taxe foncière sur le bâti, TFB
- le non bâti, TFNB
- la taxe d'habitation, TH
- la taxe professionnelle, TB

Les recettes de fonctionnement des communautés de communes sont constitués de :

- produit des 4 taxes (TFB, TFNB, TH, TB) ou/et de la TPU et le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.
- dotations et subventions, reçues en fonctionnement. La principale étant la Dotation Globale de Fonctionnement ( DGF)
- les produits liés aux redevances pour services rendus.
- Le revenu des biens, meubles ou immeubles de la communauté de communes
- Les sommes qu'elle reçoit des administrations publiques, des associations, des particuliers, en échange d'un service rendu
- Le produit des dons et legs
- Le produit des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés
- Le produit des emprunts.



d'un siège et aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges.

### **Conclusion :**

Avec la consolidation de l'Acte 2 de la décentralisation, le secteur communal ne reçoit pas de nouvelles compétences, mais le rôle et le poids pris par l'intercommunalité sont de plus en plus importants.

Pour une commune, l'appartenance à une communauté de communes à fiscalité propre à une grande influence sur son budget.

Le besoin de nouveaux équipements plus performants ne peut être pris en charge que par des structures plus importantes. Le très fort développement des structures à taxe professionnelle unique a permis un partage de la richesse fiscale en faisant converger les

### **Les charges :**

Les charges de fonctionnement sont constituées à 87% par les frais de gestion courante, les frais de personnel et les subventions versées. Les EPCI à fiscalité propre versent des subventions à divers organismes de droit public ou privé (SEM, CCAS, SIVOM, SIVU).

taux de taxe professionnelle pour les communes membres.

Violaine SOUILHOL

### **La constitution :**

Le conseil de la communauté de communes est constituée dans un délai de 3 mois à compter de la notification de l'arrêté fixant le périmètre de la communauté, le nombre et la répartition des sièges sont fixes soit par accord amiable de l'ensemble des conseils municipaux des communes intéressées, soit en fonction de la population. Dans les 2 cas chaque commune dispose au minimum



## L'ÉCOLE À TRIGANCE AUTREFOIS.

Madame Jeanne RABADAN, la grand-mère de Florian et Olivier, est venue nous rendre visite à l'école, mardi 17 mars. Nous avons préparé des questions à lui poser concernant l'école de Trigance autrefois.

### **Quand avez-vous fréquenté l'école de Trigance ?**

Je suis rentrée à l'école en 1951, à 6 ans, et j'y suis restée jusqu'en 1959.

### **Où habitiez-vous, preniez-vous le car ?**

J'habitais à Saint Maymes, à 5 km, et je venais tous les jours à pied. Il n'y avait pas de car à cette époque. Je marchais une heure le matin et une heure le soir.

### **Quels étaient les horaires de l'école ?**

Comme vous maintenant, de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30. Mais, l'hiver, la maîtresse me laissait partir à 4 h, l'après-midi au lieu de 4h30 pour que je puisse arriver chez moi, à St Maymes, juste avant qu'il ne fasse nuit. Lorsque j'arrivais en haut de la grande montée, il y avait encore toute la plaine de St Maymes à traverser, ça faisait encore du chemin !

### **Comment était l'école lorsque vous y étiez ?**

L'école n'était pas aussi grande que maintenant, la classe était toute petite, il y avait un mur derrière vous, le poêle se trouvait devant votre tableau, notre tableau était fixé à la place des cartes et le bureau de la maîtresse était dans le petit coin. Nous, nous avions nos pupitres en face du tableau. Là où il y a maintenant les tables des maternelles, le coin informatique, la bibliothèque et le coin dinatoire, c'était l'appartement de la maîtresse.

### **Combien y avait-il d'élèves ?**

Lorsque je suis arrivée à l'école, il y avait 15 élèves et la dernière année, en 1959, nous n'étions plus que deux : Robert LIONS et moi.

### **Portiez-vous des uniformes ?**

Non, mais nous avions des blouses pour ne pas nous salir.

### **Quels étaient les jours d'école ?**

Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi toute la journée.

### **Aviez-vous un maître ou une maîtresse ?**

J'avais une maîtresse, Madame Antelme, mais une année, j'ai eu un maître, Monsieur Rouault.



### **Est-ce que les noms des classes étaient les mêmes qu'aujourd'hui, CP, CE1... et jusqu'à quel âge restiez-vous à l'école ?**

Oui, les noms des classes étaient les mêmes mais on pouvait rester à l'école jusqu'à 14 ans et donc, les deux dernières années, on préparait le certificat d'études. Il était possible de rentrer en 6ème à 12 ans, mais il fallait passer un examen. Après avoir quitté l'école, on allait ou au travail ou au collège.

### **Est-ce que vous aviez les mêmes vacances que nous ?**

Non, pas vraiment. D'abord, la rentrée des classes était le 1er octobre, et la date du début des vacances d'été vers le 15 juillet. Et je ne me rappelle pas que nous ayons eu des vacances pour Toussaint et Février. Par contre nous en avons pour Noël et Pâques.

**Est-ce que vous aviez un coin dinatoire comme nous ?**

Non, et comme St Maymes était trop loin, j'allais manger chez Bertin le midi car il habitait au village.

**Combien d'adultes s'occupaient de vous à l'école ?**

Il n'y avait que la maîtresse, il n'y avait pas d'aide maternelle.

**L'école avait-elle un nom ?**

Non, c'était comme maintenant : l'école de Trigançe tout simplement.

**Quel était votre matériel pour travailler ?**

Nous avons le cahier du jour, un cahier de brouillon, une ardoise qu'il ne fallait pas faire tomber sinon elle se cassait. J'avais une trousse pour mettre mon crayon gris, mon porte plume, la gomme et le taille crayon ; d'autres élèves avaient un plumier en bois. Nous avons aussi des crayons de couleurs, mais pas de feutres, ça n'existait pas.

Nous avons peu de livres : la méthode de lecture... mais pas de bibliothèque, pas d'ordinateurs, ni de télévision, pas d'affichages aux murs à part le tableau qui était peint en noir. Les craies qui servaient à écrire au tableau crissaient, ça faisait mal au dents. Nos tables étaient des pupitres inclinés en bois, les sièges étaient attachés, nous étions deux par pupitre et il y avait un trou pour l'encrier puisque nous écrivions avec un porte plume sauf les petits qui écrivaient au crayon gris.

**Quelles étaient vos matières ?**

Français, mathématiques, histoire, géographie, sciences, instruction civique, couture, dessin, poésie... mais pas de sport, ni d'anglais, pas de sorties, ni de classes vertes...

**Les récréations ?**

Il n'y avait pas de cour de récréation comme maintenant, donc pas de préau ni de structure de jeu. Le préau a été construit après et au début, c'était les toilettes publiques, mais je n'étais déjà plus à l'école. Nous, nous prenions nos récréation dans le village, le château était encore en ruine (il n'a été restauré que dans les années 60), il n'y avait presque pas de voitures.

Nous jouions à cache-cache ou au gendarmes et au voleurs et, à la fin, comme nous n'étions plus que 2, Robert et moi, nous jouions aux dames et aux cartes. Nous n'avions pas la possibilité, comme vous, de prendre un jus de fruit ou un chocolat au lait à la récréation du matin.

**Est-ce que vous aviez des responsabilités comme nous ?**

Non, mais le matin, en arrivant nous allumions le poêle pour avoir chaud.

**Y avait-il des bonnets d'âne ?**

Non, et la maîtresse ne nous tapait pas sur les doigts, nous ne nous faisons pas beaucoup punir non plus.



Merci à Madame Rabadan pour toutes ces informations qu'elle nous a données sur notre école autrefois.

Pour compléter ce travail nous allons visiter l'exposition : « L'école d'antan. Une histoire de l'école publique » au musée Camos de Bargemon, le vendredi 20 mars.

Sylvie LAMANDE

## ET NOUS VOICI AU 21<sup>ÈME</sup> ETE THEATRAL !



Profitions-en pour en retracer l'historique, à l'adresse de notre chère jeunesse, et afin de rafraîchir, si besoin en était, l'érosion de mémoire des « Vieux de la vieille\* » Et par la même occasion, rendre à César, etc. etc. :

Ce fut l'idée, et l'initiative, d'Edmond TROIN, Maire de Trigrance durant 24 années, de 1965, à 1989 ! ( Excusez du peu ! ) de proposer la création d'un Syndicat d'Initiative, regroupant Tourisme et Culture, sur la commune de Trigrance.

Contacté, Marc Ollinger, discret directeur du « **Théâtre des Capucins** » au Luxembourg, ( puisque résidant sans tambours ni trompettes à Trigrance, depuis plusieurs années lors de ses vacances, ) accepte de tenter l'aventure, de ce qui pour certains, à l'époque, n'était qu'une plaisante utopie... et partant, n'aurait jamais pu voir le jour, sans son inébranlable volonté ses moyens financiers et techniques.

Après quelques tâtonnements bien légitimes, en 1988, le « **Syndicat d'Initiative-Trigrance-Verdon** », était né à la satisfaction de ses initiateurs déjà cités, et sous la présidence de Michel Pellissier, épaulé par Monique Bastiani, Claire Reveyrand, Anne-Marie Thomas, Bernard Clap, Alain Crozals et Jean-Claude Thomas, formant l'ensemble de l'équipe pionnière.

En 1992, après de bons et loyaux services, Michel Pellissier, est remplacé à la présidence, par Alain Crozals, qui démissionnera définitivement en 1996, pour céder la place, à Anne-Marie Thomas. Celle-ci, assurera son mandat 6 années, jusqu'en 2002. Notons que c'est durant cette période, en 1997, que l'association obtiendra le label prestigieux « VAR FESTIVALS » Conséquence évidente du très bon niveau général des programmations théâtrales et autres manifestations proposées par l'équipe en place à ce moment, y compris du toujours présent, et disponible Marc Ollinger.

En 2002, changement radical : Après le départ d'Anne-Marie Thomas, et de Marc Ollinger, c'est Gilbert Suzan qui est élu à la tête de l'association, qui s'appellera désormais « **Office de Tourisme, d'Animation et de Loisirs, Trigrance-Verdon** » et avec une nouvelle équipe, qui, tout aussi soucieuse d'une pérennité culturelle et touristique sans compromis apportera un sang neuf, s'il en était besoin, à l'organisation, en obtenant, notamment, une augmentation substantielle des subventions du Conseil Général, permettant le passage de trois ou quatre spectacles par été, à cinq, sans oublier les autres manifestations axées sur les commerces et le tourisme.

Toujours dans le même esprit, en 2004, c'est Franck Ovisé qui prendra le flambeau, laissant la partie programmation théâtrale à Albert Gerriet, celui-ci, ayant déjà participé, en collaboration avec Gilbert Suzan au programme de l'été précédent, sur deux spectacles.

Viendra ensuite, 2007 où, la présidente élue sera Claire Reveyrand, et 2009, se séparant de « l'Office de Tourisme » en prenant le nom « **d'Été Théâtral de Trigrance** » l'association, ne conservant que sa vocation culturelle, élira le président actuel, Albert Gerriet.

Il serait injuste de ne pas mentionner toutes les bonnes volontés plus ou moins anonymes, qui se sont dévouées et se dévouent encore, depuis des années, sans désespérer, pour que toutes les activités, culturelles ou touristiques, contribuant au rayonnement de Trigrance, souvent bien au-delà du canton, et parfois du département, puissent être menées à bien et sans qui, dans toute entreprise basée sur le bénévolat, ne seraient pas réalisables ; qu'ils en soient ici, remerciés, **et qu'ils sachent, que toutes associations confondues, nous avons toujours, et encore besoin d'elles !!!**

Après ce bref !!?? rappel des Origines à nos jours, il est temps de vous présenter en avant première (une fois n'est pas coutume !) **les projets de programmation de « l'Été Théâtral » pour la saison 2009, programme, sous forme d'édito, qui ne pourra être définitif qu'en fonction du montant des subventions accordées par nos partenaires, et de la disponibilité des compagnies aux dates, qui sont, elles, arrêtées définitivement.**

A savoir, que fidèle à une politique culturelle bien comprise, sans compromis de qualité, et compte tenu de l'exception géographique : est-il besoin de rappeler que Trigrance, village d'un peu plus de 150 habitants, est situé dans l'arrière-pays Vairois, à la limite des Alpes de Haute Provence, et à 45 km du plus proche théâtre, en l'occurrence, « Théâtre en Dracénie »

L'équipe de « l'Été Théâtral » n'en poursuit pas moins, avec dynamisme, la pérennisation d'un évènement qu'attendent tous les inconditionnels du spectacle de haut niveau.

La programmation de cette année 2009 prouve, une fois de plus, son ouverture à toutes formes d'expression théâtrale :

### Les 10, 17, 24, 31 Juillet et le 7 Août 2009

**Classique :** « *le médecin malgré lui* » de Molière, ( Cie\* « Uppercuthéâtre » Carqueiranne) *Troupe avec laquelle, par l'intermédiaire de son metteur en scène, est à l'étude une co-programmation pour 2010.*

**Moderne :** « *Chronique des jours entiers, et des nuits entières* » de Xavier Durringer, ( Cie « le Terrain Vague » Villeneuve sur Lot )

**Régionale :** « *Un de la Canebière* » de Vincent Scotto et René Sarvil adapté en Comédia dell'Arte ( Cie « les Carboni » Marseille ) **Pour information :** 1<sup>er</sup> prix « les tréteaux de l'ADAMI 2009 Sous l'égide des « Tréteaux de France » Direction : **Marcel Maréchal.**

Ajoutons à cela, que l'équipe s'étant étoffée d'un Administrateur-Chargé de Communication, d'un technicien-plateau, et de plusieurs autres passionnés, « l'Été théâtral » revient à ses anciennes amours, avec deux spectacles qui se produiront intra-muros, afin de renouer avec une convivialité qui avait fait ses preuves en d'autres temps ; et ce, avec :

#### Sur la place St Michel :

« *Tout Buffo* » de et par Oward Butten ( Cie Emile Sabord, Nantes ) et

#### Dîner-spectacle, place Giraud :

« *La ferme des Animaux* » de George Orwell ( Cie\* Théâtre dans la Nuit, Amboise )

Ce n'est pas fini !!!...

J'en vois déjà qui ferment le « **Lien Trigrançois** » !!!...

### Oyez plutôt :

Devant l'incertitude chronique, découlant de l'obtention, et des montants des subventions éventuellement accordées, et ce, mise à part la Municipalité de Trigrance, la programmation a dans ses cartons, quelques spectacles « de secours » avec :

« *l'Illusion Comique* » de Corneille ( Cie Miranda, Nice, ) ;

« *Les Chaises* » de Ionesco, ( Cie\* Série Illimitée, Nice ) ;

« *Molière malgré lui* » ou « *le Mariage forcé* » de Molière, ( Cie\* Comédiens et Cie, Paris ) ;

« *La tempête* » de William Shakespeare, ( Cie\* Théâtre du Kronope, Avignon )

« *Opening night* » de John Cromwell, Avec Marie-Christine Barrault ( Cie Sea Art, Paris )

« *L'assemblée des femmes* » d'Aristophane, ( Cie\* Théâtre dans la nuit, Amboise )

Toute l'équipe de l'Été Théâtral, en profite d'ailleurs, pour proposer aux amis du théâtre, de nous faire part de leurs suggestions, préférences, idées, en nous signalant des spectacles vus ou à voir, et qu'ils auraient envie de faire connaître dans le cadre Trigrançois.

Nous en terminerons en mentionnant, le soutien sans faille apporté par la municipalité de Trigrance, que ce soit financier, (subventions), technique, ( structures et parc de matériel nous permettant d'accueillir des spectacles dans des conditions professionnelles dignes de certaines grandes villes)

Sans oublier le Conseil Général, et le Conseil Régional, sans qui le festival n'aurait pas pris la dimension désormais incontournable qu'on lui connaît, et ce, quelles que soient les personnes qui s'y investissent envers et contre tout.

L'équipe de « L'ETE THEATRAL » et son président  
**Albert Gerriet**



#### Contact :

Été théâtral de Trigrance,

Mairie-Place st Michel,

83840, Trigrance.

Tel : 06 98 77 98 76.

\* Dont votre serviteur fait maintenant partie !!

**Sources :** Archives, de 1988 à 2009.

**Nota :** les compagnies\* marquées d'un astérisque, ont déjà dispensé beaucoup de plaisir aux spectateurs Trigrançois .

## DIAGNOSTIC ÉLECTRIQUE

Un de plus au 1er JANVIER 2009.



C'est nouveau. En plus de l'amiante, du plomb, des risques naturels.....le vendeur d'un logement devra aussi produire un diagnostic électrique.

### Mon logement est-il concerné ?

Si votre installation électrique a plus de 15 ans, vous devez remettre à l'acheteur un état de l'installation électrique intérieure. En clair, vous devez faire vérifier votre installation par un professionnel certifié qui établira le diagnostic.

### N'importe quel électricien peut-il l'établir ?

Seuls les professionnels certifiés par la Cofrac sont habilités à réaliser les diagnostics. Ils doivent disposer d'une assurance spécifique et n'entretenir aucun lien avec le propriétaire, ni avec une entreprise susceptible d'effectuer les travaux électriques. Ils doivent vous remettre une attestation prouvant qu'ils sont en règle avec ces obligations. A défaut, ils risquent une amende de 1500 euros et vous aussi.

### Et si l'installation n'est pas aux normes ?



Ce nouveau diagnostic n'est pas là pour attester de la conformité de l'installation électrique aux dernières normes, mais pour s'assurer qu'elle ne présente aucun danger et identifier les éventuels matériels vétustes ou

inadaptés. En pratique, le professionnel s'assure aussi de la présence de certains systèmes de sécurité (appareil général de commande et de protection, dispositif de protection contre les surintensités.....)

### Dois-je engager des travaux avant de vendre ?

Même si votre installation se révélait dangereuse, vous n'êtes pas tenu d'effectuer les travaux nécessaires.

Le diagnostic, joint à la promesse ou au compromis, revêt un caractère purement informatif. Cependant, pas question d'en faire l'économie ! En effet, en cas de pépins, si vous saviez que votre installation présentait des dangers, vous ne pourriez plus vous exonérer de la garantie des vices

cachés. Votre responsabilité pourrait être engagée, et vous risqueriez d'être condamné à payer des dommages et intérêts aux éventuelles victimes.



**Pour en savoir plus :** liste des organismes agréés sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr), rubrique "diagnostics immobiliers"

Centre de Toulon  
Immeuble "Le Galaxie" B - Le Mourillon  
504, Avenue de Lattre de Tassigny  
83000 TOULON. 83007 Tél : 0825.77.88.77 /  
Fax : 04.94.22.65.  
Courriel : [adil@adil83.org](mailto:adil@adil83.org)

Antenne de Draguignan  
I Maison de l'habitat  
90, Avenue Jean Boyer  
83007 DRAGUIGNAN cedex  
Tél : 04.98.10.53.63 / Fax : 04.98.10.56.64  
Courriel : [draguignan@adil83.org](mailto:draguignan@adil83.org)

Site internet :  
[www.adil83.org](http://www.adil83.org)



**D I V E R S****LE CCAS ET LE LIEN TRIGANÇOIS**

C'est avec beaucoup de plaisir que l'équipe du CCAS fera paraître vos articles.

N'hésitez pas à nous les faire parvenir à la mairie.

- Histoires
- Poèmes
- Informations
- Photos
- Remerciements
- Etc.



Nous vous remercions par avance de votre collaboration.

Le prochain numéro paraîtra début juillet.

**SALLE DES FÊTES**

Les travaux de la nouvelle salle des fêtes avancent à grand pas , elle deviendra un espace culturel polyvalent et moderne .

Elle ouvrira ses portes vraisemblablement dans l' été 2009.



**INFOS PRATIQUES****TÉLÉPHONES UTILES**

SAMU : 15  
 POMPIERS : 18

COMPS/ARTUBY

POMPIERS : 04 94 76 90 56  
 GENDARMERIE : 04 98 10 69 05  
 MEDECINS : 04 94 76 90 02  
 MAIRIE : 04 94 50 24 00  
 LA POSTE : 04 94 50 96 83  
 POINT INFOS : 04 94 50 24 05

TRIGANCE

MAIRIE : 04 94 76 91 01  
 AGENCE POSTALE : 04 94 85 66 13

**ASSISTANTE SOCIALE  
DU CANTON**

Mme Agnès DAGUERRE  
 Tel : 04 94 50 46 46 pour RDV

**CLIC**

Du lundi au vendredi de 9h à 17h  
 06 26 54 27 89 ou 04 94 50 42 26.

**MISSION LOCALE  
DRACÉNIE VERDON****Bagnols pays de Fayence**

chemin Collettes  
 impasse Laugier  
 83300 Draguignan

tel : **04.94.50.97.00**  
 fax : **04.94.50.97.09**

**DIVERS**Décharge :

Demander la clef à la mairie ou à l'agence postale de Trigance.

Son rôle est d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans, non scolarisés sur des points tels que :

- la formation
- l'emploi
- les prestations sociales
- les loisirs...

Encombrants :

Le jeudi par le SIVOM



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
de la commune de TRIGANCE**

**Séance du 4 octobre 2008**

*L'an deux mil huit et le quatre octobre à quinze heures,  
le Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans  
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame Laurence DOSSOLIN, vice-présidente,***

Nombres de membres

Afférents au C.C.A.S : 9

Qui ont pris part à la

délibération : 8

Présents : AUDIER Maguy, ANNOVRI Hélène, COSSANO Marie-Jeanine,  
CHEVALIER Philippe, LUCET Jérôme, LAMANDÉ Sylvie, SOUILHOL  
Violaine

Madame Violaine SOUILHOL nommée secrétaire.

**Objet de la délibération**

Délibération programme.

Vu le décret n° 95-562 du 6 mai 1995,

Sur proposition du président et du vice-président du Centre Communal d'Action Sociale,  
Attendu que le financement de l'aide sociale obligatoire est assuré par l'Etat et le Département,

Vu le budget dont dispose le centre,

le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'établir  
une délibération-programme des actions à mener dont liste suit :

1 - Information sur les différentes aides possibles, en particulier en direction des jeunes, des handicapés,  
des personnes âgées ou en difficulté.

2 - Aide exceptionnelle sous forme de subvention ou de prêt remboursable à tout résidant à titre principal  
(particulier, commerçant, artisan) se trouvant momentanément dans une situation financière grave.

3 - Noël des enfants français et étrangers scolarisés à l'école de Trigance

4 - Colis de Noël par foyer (ou par personne seule) aux aînés de plus de 70 ans résidants à titre principal  
et inscrits sur la liste électorale de la commune

5 - a) Après ouverture d'un livret d'épargne par la famille au nom du nouveau-né, versement par le CCAS d'un montant de 31 euros sachant qu'au moins l'un des deux parents est résidant à titre principal à Trigance et inscrit sur la liste électorale de la commune.

b) Après ouverture d'un livret d'épargne par la famille au nom du nouveau-né étranger, versement par le CCAS d'un montant de 31 euros sachant qu'au moins l'un des deux parents est résidant à titre principal à Trigance et inscrit sur les listes électorales de la commune.

6 - Témoignage de sympathie annuel et visites aux anciens résidants principaux actuellement en établissement de long séjour, sous forme d'un "bon" pour le coiffeur, le pédicure, le taxi, un abonnement à un journal ou un geste du type : fleurs, friandises, livres, CD, vêtements... Montant maximum : 46 €.

7 - Témoignage de sympathie lors du décès de toute personne se faisant inhumer au cimetière du village : achat d'un montant maximum de 61 €.

8 - Participation aux frais de colonies de vacances (ou classes transplantées) sous conditions de ressources pour les enfants dont au moins l'un des deux parents est résidant principal et inscrit sur la liste électorale de la commune, sous conditions de ressources.

Barème retenu :           familles imposables : 61 €  
                                  familles non imposables : 92 €  
                                  familles en situation précaire : 122 €

9 - Participation aux frais de déplacement des résidants principaux inscrits sur la liste électorale de la commune amenés à se déplacer pour suivre une formation professionnelle (1er emploi, reconversion) afin de réduire les inconvénients dus à l'éloignement du village de tout centre de formation.

10 - Opération lait-école : attribution d'une briquette de lait ou de jus de fruit de 20 cl par jour aux élèves de l'école du village.

11 - Participation (paiement de la part communale) aux frais d'encadrement du centre aéré de La Martre pour les enfants dont au moins 1 des 2 parents est résident principal à Trigance et inscrit sur la liste électorale de la commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme  
Le Président

*Acte rendu exécutoire*

*après dépôt en sous Préfecture*

*le*

*et de la publication ou notification*

*le*